



1347 - Donner aux musulmans la possibilité d'égorger les bêtes selon la méthode musulmane

question

Question : J'ai des moutons dans notre ferme et des musulmans m'ont demandé de les leur vendre. Ma question est la suivante : Faut-il que je dispose d'un endroit spécial dans la ferme où ils puissent égorger les bêtes (Faut-il par exemple qu'il y ait un inspecteur pour contrôler les moutons ou des équipements déterminés). Je veux bien vendre les moutons, mais je ne voudrais pas avoir des problèmes avec le Département agriculture de l'état ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si vous voulez donner aux musulmans la possibilité d'égorger les bêtes selon la méthode islamique, c'est très bien. Si vous ne pouvez pas le faire, vendez-leur des moutons vivants, car ils trouveront les moyens de les égorger. Mais je vous exhorte à faciliter les choses aux musulmans dans la mesure du possible, car il se peut qu'ils ne trouvent que votre ferme pour égorger leurs bêtes.

Puisse Dieu nous assister et vous assister à faire du bien.